



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 8 NOVEMBRE 2022

PV N.09

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – VILLENEUVE MICHEL – FRACHET OLIVIER – DUFOSSET ALEXANDRE- BALESTRAT CHRISTIAN

EXCUSE : M. RADIN SAMUEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

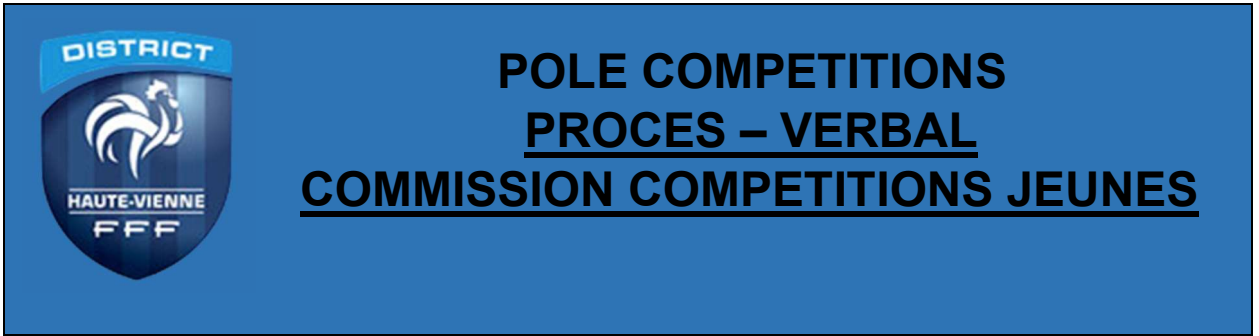
**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

**Lors des 4 premières journées de championnat, les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.
La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.**

**La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches
Match visite U17 D2 Saint Léonard – Pays Arédien
U17 D1 ent Panazol Aurence Roussillon – SC Verneuil**



CATÉGORIE U15
U15 D2 Poule B

Match n°51555.1 Rencontre As Saint Junien / US Saint Léonard de Noblat 2
Le club de AS Saint Junien est débité de la somme de 21 € pour feuille de match hors délai.

Us Saint Léonard 2 :
Vu le mail du 7 Novembre,
La commission prend en compte le **forfait Général** du club de US Saint Léonard De Noblat 2.

Le club de l'US St Léonard de Noblat est débité de la somme de 33 € pour Forfait Général.

Critérium U15 foot à 8 :
Le début de la compétition débutera le 12 novembre.

CATÉGORIE U17
Coupe U17 :

Match Sc Verneuil/Vienne 1 – Val de Vienne 1 :

Le club de SC Verneuil est débité de la somme de 21 € pour feuille de match hors délai.

Les clubs voulant recevoir la finale de la coupe U17, le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature auprès du District de la Haute-Vienne

Coupe U15 :

Les rencontres non jouées pour cause de coupe Nouvelle-Aquitaine sont reportées au samedi 15 janvier 2023.

Les clubs voulant recevoir la finale de la coupe U15, le samedi 3 juin sont invités à déposer leur candidature au district de la Haute-Vienne.

COUPE U19

Les clubs voulant accueillir la finale de coupe U19, le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leur candidature au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le **mardi 15 Novembre, 18h**

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI